



Contrat Frais de Santé des Collaborateurs AXA France

Vos représentants **CFE-CGC** ont négocié une évolution des cotisations limitée afin de garantir l'équilibre financier du contrat, tout en préservant le niveau des garanties actuelles.

A la suite des **réformes** successives de la Sécurité Sociale (100% Santé...) et à de nombreux déremboursements (réduction des prises en charge, augmentation d'honoraires...), et à l'augmentation de la fréquence des dépenses, **les contrats AXA ne sont plus à l'équilibre et leurs réserves sont épuisées.**

Afin d'assurer la pérennité de nos garanties, **vos représentants CFE-CGC ont, en responsabilité, accepté une augmentation de 10% des taux pour les contrats AXA** (à effet du 1^{er} mai)

Si ce taux peut paraître important, l'impact se limitera en réalité à quelques € de + par mois.

Impacts financiers

Afin d'illustrer les conséquences de ces augmentations, vos élus **CFE-CGC** vous donnent quelques exemples chiffrés.

Impact mensuel des augmentations de cotisations.

	Avant	Après	
	Cotisation salarié (mars 25)	Cotisation salarié (mai 25)	Impact salarié
Salaire de 40 000€ brut	24,73€	26,63€	+1,90€
Salaire de 60 000€ brut	36,90€	39,75€	+2,85€
Salaire de 80 000€ brut	47,62€	51,42€	+3,80€



Pour bien comprendre

Zoom sur nos régimes complémentaires santé.

Notre complémentaire santé est composée de **3 niveaux**, qui **complètent le régime de base de la Sécurité Sociale**.

- Le **premier niveau** est lié à notre branche d'activité, l'assurance. C'est le **Régime Professionnel de Prévoyance (RPP)**. Il comporte un volet santé (les frais de santé), et un volet prévoyance (décès incapacité / invalidité). La partie santé est financée à **95 % par l'employeur et 5% par le salarié**.

Ce 1er niveau n'est pas concerné par l'augmentation des taux évoquées plus haut.

- Le **second niveau** dit **complémentaire AXA** vient s'ajouter pour améliorer les prises en charge. Ce contrat, dit "responsable", est financé à part égale entre **le salarié 50% et l'employeur 50%**.
- Enfin, Le **troisième niveau** **surcomplémentaire AXA**, dit "non-responsable", vient encore améliorer les garanties. Ses cotisations sont financées à **80% par le salarié, et à 20%** par l'employeur. Les cotisations sont minimales, de quelques € par mois.

Bon à savoir : sachez que **les cotisations des contrats AXA sont exprimées en % du salaire**. Cette spécificité, rare sur le marché, permet d'offrir des garanties équivalentes en tenant compte du niveau de salaire de chacun.

Pour en savoir plus, rapprochez-vous de votre élu de proximité **CFE-CGC** ou contactez les référents **CFE-CGC** Contrat Frais de Santé / Prévoyance AXA France :



Sylvie Seraline
sylvie.seraline@axa.fr
06 84 86 35 21



Alain Herisson
alain.herisson@axa.fr
06 48 08 03 64



Jean-Christophe Bazille
jeanchristophe.bazille@axa.fr
06 19 57 02 51

